

Des forêts et des hommes (2)

Qu'est-ce qu'une forêt ?

LE POINT DE VUE DES SCIENCES HUMAINES

Les réponses des sciences de l'Homme et de la société

La forêt occupe une place centrale sur les terres émergées de notre planète, mais aussi dans l'économie des nations et le développement des civilisations : elle fait partie intégrante de notre histoire et de notre humanité.

L'image de la forêt est souvent ambiguë : berceau de l'humanité ou milieu hostile à l'homme, enfer vert ou paradis perdu, domaine des esprits et des divinités ou royaume des démons, milieu nourricier ou espace à défricher... Souvent considérée comme antithèse de la civilisation (c'est le « domaine du sauvage » par excellence), la forêt est aussi présentée comme un espace que les communautés humaines ont largement domestiqué pour se reproduire et s'étendre : dans la plupart des régions tropicales et tempérées, l'espace domestique (le village, l'espace cultivé) est une ancienne forêt. Elle constitue aussi le fondement de nombreuses cultures : de Rome à l'empire javanais de Mojopahit la plupart des grandes civilisations sont issues du défrichement des forêts primitives, que cela soit réel ou mythique. Aujourd'hui, que ce soit la forêt boréale qu'on abat massivement pour son bois ou la forêt tropicale qu'on cherche à préserver au nom de la biodiversité ou du changement climatique, elle se retrouve au centre des enjeux mondiaux du développement durable. Aujourd'hui plus que jamais, l'homme lie encore son avenir au destin des forêts.

Face ces enjeux, il est important de revenir sur ce que recouvre le mot « forêt » : d'une réalité apparemment si proche et si familière, peut-on proposer, comme le tente la FAO, une définition universelle, valable pour toutes les forêts de la Terre et qui fasse sens pour tous les peuples ?

Des mots pour désigner la forêt

Un simple survol des divers termes utilisés ici et ailleurs, hier et aujourd'hui, pour désigner les espaces boisés suffit à révéler la complexité qui se cache sous l'apparente unité du substantif « forêt ».

La définition minimale de la forêt est un « lieu ou terrain couvert d'arbres » (Dictionnaire Larousse). Le vocabulaire français moderne qui qualifie ces étendues boisées est d'une rare pauvreté. Le terme de forêt est utilisé de façon indifférenciée, aussi bien pour désigner les plantations de pin des Landes que pour décrire la jungle dense des tropiques humides. Entre la forêt et le bosquet, il ne reste guère que le bois. Cette faiblesse terminologique n'est pas commune à toutes les langues, bien au contraire. Les parlars anciens ou d'ailleurs (langues et dialectes vernaculaires) possèdent une terminologie variée pour nommer et classer les types de végétations boisées.

Par exemple, les paysans de l'ouest de Bornéo, qui pratiquent des cultures sur abattis-brûlis, utilisent pour désigner leur « forêt » une dizaine de termes classificatoires qui peuvent eux-mêmes se décliner en sous-catégories et font référence à des pratiques et des usages ou à des considérations historiques et juridiques particulières. Cette variété terminologique se retrouve dans de nombreuses cultures rurales du monde où la forêt occupe encore une place importante dans l'économie quotidienne. Les paysans français du Moyen-âge, quant à eux, divisaient leur forêt en 6 grands types de forêts.

On rappellera au passage que notre terme forêt dérive du terme latin *for*, (hors de, extérieur à, à part). La *foresta* était un espace soustrait au domaine commun pour les plaisirs du seigneur, c'est-à-dire un espace défini non pas par ses composantes physiques ou vivantes –la *foresta* pouvait être une lande ou un bois-, mais uniquement par sa soustraction du monde de l'utilitaire et de l'économique, et l'exclusion forcée de tous au profit du seul seigneur. Ces forêts soustraites du monde commun pour des considérations qui touchent à

la fois au pouvoir, au religieux et au symbolique se retrouvent sous les tropiques : « forêts de la tradition » ou « bois sacrés » sont universels. Seuls les initiés –chamans, seigneurs, sultans, chefs de la coutume, qui représentent le médiateur entre l’humain et les esprits y ont accès.

Jusqu’au XIXe siècle, les termes utilisés en France pour désigner la forêt étaient diversifiés et intégraient aussi bien des critères physionomiques que juridiques (voir tableau ci-dessous). Ces termes ont disparu avec la révolution industrielle et l’exode rural, en même temps que la forêt perdait de son importance dans la vie économique et sociale des campagnes.

Ces exemples montrent combien les sociétés, à partir de la réalité tangible de la forêt, en construisent une définition qui reflète leurs besoins et leurs attentes. Dans ces définitions, l’immatériel ou la surnature constitue un socle sur lequel l’économie, les rapports sociaux et le pouvoir vont se greffer pour produire une image de la forêt correspondant à chaque groupe social à un moment donné. L’analyse des modes classificatoires des faciès forestiers dans une société particulière à un moment donné renseignera donc sur la nature des rapports de cette société à la forêt, ainsi que sur la teneur des rapports sociaux dans ce qui touche au contrôle des ressources naturelles.

Quelques termes utilisés pour désigner la forêt en France jusqu’au XIXe siècle (source Corvol 1987) :

Groupe de critères	Termes
<i>Selon l’utilisation et la genèse</i>	breuil, brûlis, concise, essart, gâtines, terres vaines, revenants
<i>Selon le statut juridique</i>	banbois ou bois-banni, bois usagers ou bois d’usages, canton défensable, défens, garenne, rapailles, réserve, saltus, terre gaste, terres vaines ou vastes, usages
<i>Selon le mode de traitement</i>	futaie (jardinée, par bouquets, régulière, sur souches), gaulis, taillis (composé régulier ou irrégulier, sous futaie, fureté), vernoie

Qu’en disent les scientifiques ?

Pour les sciences biologiques, la forêt est avant tout un système vivant : un ensemble de populations végétales et animales dominé par des arbres, se reproduisant selon des règles qui lui sont propres. Elle est considérée comme une réalité autonome définie par des paramètres structuraux. Les botanistes insistent sur les paramètres végétaux et leur répartition dans l’espace, en s’intéressant non seulement aux arbres, mais aussi aux arbustes, aux plantes de sous-bois, aux lianes, aux épiphytes, aux champignons, aux mousses, aux algues et aux lichens. Les écologues étudient les relations d’interdépendance qu’entretiennent les composantes végétales et animales de la forêt entre elles, en insistant sur la diversité (des espèces végétales et animales, des habitats, des niches écologiques) et la complexité (des structures, des architectures forestières, des relations). Les biologistes classent les forêts en fonction de critères biogéographiques (forêt boréale, tempérée, tropicale, de montagne) ou par types de végétation (forêt de feuillus, de résineux, décidue, sempervirente) ou encore selon l’état d’intégrité de l’écosystème (forêt primaire, climacique, secondaire, dégradée, anthropisée). Ces classifications reflètent un mode de rapport à la nature qui met d’emblée la forêt à l’extérieur de la sphère sociale : les forêts du monde sont étudiées en dehors de la réalité de leurs rapports à des sociétés qui les utilisent et les transforment. L’homme n’est pas pris en compte comme créateur de diversité au cœur des écosystèmes forestiers dans lesquels il a établi ses civilisations, mais plutôt comme une menace pour l’intégrité de la forêt... Même si les approches sont en train d’évoluer, cette posture scientifique a parfois dérivé vers une (re) présentation de la forêt comme le dernier refuge de la nature sauvage. La conservation, puis le discours sur la biodiversité, jouent aussi sur ce registre qui oscille entre norme et concept.

À l’autre extrémité du continuum nature/culture, les sciences de l’homme et de la société ne vont pas s’intéresser à la forêt pour elle-même, mais à travers ce que les hommes et les sociétés en disent et en font, ou pour ce qu’elle révèle sur l’homme et les sociétés. Pour ces chercheurs, la forêt est largement le produit

historique de rapports entre nature et sociétés, voire une construction totalement sociale ou mentale : la forêt n'existe que parce qu'elle est pensée par l'homme et authentifiée par la société. A la limite, peu importe la « nature » de cette forêt, peu importe que la forêt porte des arbres ou non, qu'elle ait une existence réelle ou non. Ce qui prime ce sont les formes sociales, politiques et cognitives du rapport de l'homme à cet objet : la forêt qui importe donc moins que l'enjeu social, culturel, religieux ou politique qu'elle incarne. Toutes les disciplines des Sciences de l'Homme et de la Société se sont penchées sur la question forestière, à commencer par l'histoire qui a montré que la forêt et ses transformations ont accompagné l'histoire des sociétés, et que l'histoire de la forêt est autant celle des arbres que celle des hommes. L'anthropologie, et en particulier l'ethnoscience, se sont intéressées à la façon dont les sociétés locales construisent leurs relations à « la forêt » (en étudiant les représentations et les classifications, les pratiques et les usages, les règles et les conflits). La sociologie a étudié les mécanismes en jeu dans les rapports sociaux autour de la question forestière. La géographie humaine a abordé la façon dont les sociétés et leurs pratiques conditionnent l'apparition et la persistance des forêts dans les paysages ou encore le rôle assigné à la forêt dans la constitution des territoires. Les sciences politiques étudient aujourd'hui la formation des relations internationales autour de la question forestière.

Au-delà de l'objet vivant, qui sait fonctionner indépendamment de l'homme selon des règles qui lui sont propres se profile ainsi une « forêt des hommes » : un domaine défini par et pour des usages précis, ou un paysage façonné par des pratiques des utilisateurs -chasseurs-cueilleurs, agriculteurs, forestiers, citoyens-, une construction mentale profondément investie par le symbolique, le sacré, le religieux, et le produit des rapports de pouvoir qui s'établissent entre les hommes pour le contrôle des ressources naturelles.

La forêt tropicale, particulièrement emblématique d'une « nature » agressée et mise en danger par les activités humaines, n'est pas seulement une entité globale et planétaire : les représentations sur lesquelles se fonde le discours international à son propos sont essentiellement issues d'une certaine frange sociale de l'occident tempéré. Les images que ce discours construit en retour ne coïncident pas forcément avec les représentations que d'autres groupes peuvent avoir de ces mêmes forêts (Michon 2002). Pour se repérer dans le dédale des interprétations et des appréciations multiples de la déforestation, il est essentiel d'être conscient de ce décalage, et de chercher à comprendre pourquoi il existe.

Ainsi on s'aperçoit que, même parmi les scientifiques, il n'y a pas de consensus sur ce qu'est une forêt : la forêt de l'anthropologue est finalement fort éloignée de celle de l'écologue...

Alors qu'est-ce qu'une forêt ?

Il n'y a donc visiblement pas de réponse simple à cette question, mais une multiplicité de points de vue, tous recevables. Définir la forêt est donc complexe. Pourtant, de nombreux organismes (privés, publics, nationaux ou internationaux) ont produit leur définition, à des fins de planification (inventaires, suivi et aménagement des surfaces forestières) ou de législation (définition du « domaine forestier », statut juridique faisant rentrer certaines terres dans le domaine du droit public). Certaines définitions retenues par les pays dans le cadre de leurs politiques et activités forestières sont purement juridiques : en Indonésie, est « forêt » ce qui est inclus par la loi dans le domaine forestier de l'Etat, même si les terres ne portent plus d'arbres. Par contre, certains pays comme le Brésil, la Colombie, Haïti, le Honduras ou le Pérou, ne possèdent pas de définition légale de la forêt. Cependant, les définitions font plus souvent référence à des critères morphologiques et d'occupation du sol (surface, densité et hauteur des arbres, taux de recouvrement du sol par la couverture foliaire) car pour des besoins d'inventaires et de statistiques, les forêts doivent pouvoir être repérables et observables depuis le ciel ou l'espace (photos aériennes ou images satellitaires). Mais les définitions des différents pays et organismes ne concordent pas sur les seuils, et des positions différentes, jamais neutres, ont été adoptées selon les pays quant à l'intégration ou non des plantations dans la catégorie forêt.

Pour des besoins d'évaluation globalisée des ressources forestières au niveau mondial, la FAO a établi un consensus autour d'une définition unique de la forêt qui repose sur la structure de la formation (10 pour cent minimum de couvert forestier, espèces ligneuses supérieures à 5m) et sa surface (minimum de 0,5 ha) (fao.org : la durabilité des forêts — fao.org : Processus d'harmonisation des définitions relatives aux forêts). Cette

définition permet de collecter des données statistiques de façon standardisée à l'échelle mondiale. Mais elle est sujette à controverses, en premier lieu à cause de la variété des formations boisées : les critères sont bien entendus différents au Sahel et en milieu équatorial ; mais aussi parce qu'elle exclut des formations végétales comme les forêts-galeries, les haies boisées, les brousses tigrées, la taïga. Elle induit aussi des confusions ou des interprétations erronées dans le cas des systèmes boisés paysans : jachères agricoles, systèmes agroforestiers complexes comme les agroforêts ou les parcs soudano-sahéliens ou méditerranéens, les oasis.

Il est important de préciser que ce foisonnement de points de vue et de définitions masquent souvent des enjeux économiques, sociaux, politiques et symboliques tant au niveau des terroirs locaux que sur la scène internationale. Ainsi, d'un pays à l'autre, d'une organisation internationale à l'autre, les définitions s'adaptent aux enjeux environnementaux, aux intérêts économiques et aux situations locales. Les définitions légales de la forêt permettent aux Etats de s'arroger la légitimité des décisions en ce qui concerne la gestion forestière, y compris sur des terres privées : de ce fait même, les conflits d'intérêt avec les populations locales sont fréquents dans les forêts du monde tropical. Selon les définitions adoptées, les surfaces forestières mondiales varient du simple au triple. L'inclusion des plantations dans le décompte des surfaces forestières peut parfois servir à minimiser le défrichement de la forêt : le Laos, qui vient d'inclure dans sa définition des forêts les plantations d'hévéa a soudainement annoncé un ralentissement très net de son taux de déforestation. Il ne s'agit pas uniquement d'une histoire de chiffres ou d'effets d'annonce. A l'heure où se mettent en place, dans le cadre des politiques internationales de lutte contre le changement climatique, des mécanismes de compensation financière pour la « déforestation évitée », si un Etat montre qu'il a réduit son taux de déforestation cela peut rapporter des dizaines de millions de dollars.

Discuter les définitions n'est donc en rien insignifiant : inclure ou non des terres dans la catégorie « forêt » n'est pas une démarche scientifique. C'est avant tout une décision sociale et politique qui a d'importantes répercussions sur les domaines de compétence des institutions et des structures concernées, sur les mandats et les prérogatives de gestion des acteurs touchés ainsi que sur les modalités d'accès et les types d'usage, tout autant que sur les formes d'appropriation et la capture des bénéfices des ressources arborées.

Et la déforestation ?

De l'openfield anglais ou du bocage normand aux rizières balinaises, les paysages agricoles les plus accomplis sont issus d'une intense déforestation. Mais cette déforestation historique n'a pas eu pour conséquence d'éliminer définitivement tous les éléments boisés du paysage. En même temps qu'ils défrichaient leur espace (cultural, de vie ??) au cœur des forêts, les hommes ont inventé (créé ?) des terroirs où une nouvelle forêt côtoyait champs et villages. Autour des paysages agricoles et urbanisés, où une forêt s'est maintenue, en filigrane, dans la mesure où les collectivités humaines en ayant la charge lui reconnaissent une valeur économique, culturelle ou symbolique, et ont assuré sa protection. Au cours de leur histoire, les sociétés n'ont cessé de redéfinir leur rapport à la forêt. Vierge ou contrôlée, domaine de chasse des seigneurs et des sultans ou forêt domestique des villages, la forêt a été régulièrement redessinée à la mesure des besoins sociétaux. Son sens social, religieux ou symbolique a lui aussi évolué, donnant la mesure des liens complexes unissant les hommes à la forêt. Ce processus de recomposition agro-forestière et sociale est aussi valable en Europe qu'à Java, dans les civilisations bantoues, malgaches que chez les Mayas.

Exploitée ou convertie, vierge ou défrichée, la forêt est au centre des rapports sociaux. Jadis avec les premiers défrichements civilisateurs et l'établissement des grandes religions, aujourd'hui avec la mondialisation des échanges ou les débats internationaux sur la déforestation, les sociétés se retrouvent ou s'affrontent pour tirer partie de l'exploitation et des transformations de l'espace forestier, pour contrôler l'accès à ses richesses et pour en définir les usages et le rôle.

La forêt tropicale : entre forêt-monde et forêts locales, plusieurs niveaux de définition

La forêt tropicale est devenue, au cours de ces 30 dernières années, un objet de plus en plus familier : on la

montre et on la visite, on en parle en politique, on s'inquiète collectivement de sa disparition, on multiplie les initiatives pour sa protection. Mais de quelle forêt parle-t-on au juste ?

Les images et les discours dominants au niveau international font d'abord ressortir un écosystème naturel, autrefois « poumon de la planète », aujourd'hui haut lieu de la biodiversité, refuge des dernières sociétés naturalistes, et dont la place dans le cycle du carbone est déterminante. C'est aussi un milieu terriblement menacé par les activités humaines : la déforestation des forêts tropicales est un des principaux sujets d'inquiétude au niveau mondial. Ce premier avatar de la forêt tropicale, faisant référence à des préoccupations environnementales globales, est le plus médiatisé. Il appelle une gestion conservatrice, à laquelle on convie en bloc : les défenseurs de la nature, du climat et des peuples indigènes. Les instruments mis en place par les Etats vont de la création de nouvelles catégories juridique tels les parcs et les réserves à la mise en place de mécanismes financiers destinés à compenser la « déforestation évitée ». Même s'il n'existe pas, à ce jour, de convention internationale sur la forêt tropicale, ces instruments économiques, juridiques ou financiers sont discutés et décidés au niveau international car ils sont directement issus des deux grandes conventions sur la biodiversité et sur le climat.

Pour les nations des Suds, la forêt tropicale est avant tout un capital à valoriser, à travers deux aspects : le bois, qui constitue une ressource indispensable aux économies nationales, et le foncier, base du développement. Ce visage plus traditionnel renvoie à une gestion forestière « classique », telle qu'elle est définie depuis longtemps en Occident. Cette gestion du capital forestier se traduit en général par la mainmise de l'Etat sur les terres et les ressources forestières à travers des cadres législatifs et des politiques spécifiques. La gestion du bois est conduite par les professionnels de la forêt : aménagement et exploitation. La gestion du foncier appelle souvent une transformation radicale de la forêt « naturelle » en forêt plantation, forestière ou agricole, mais qui suit, là encore, les grandes politiques édictées par l'Etat.

Derrière la forêt-bois, derrière la forêt-environnement, se cache aussi la forêt réelle et quotidienne, parcourue, travaillée, modifiée et reconstruite par les agriculteurs. Cette forêt-là forme l'essentiel de la matrice forestière en Asie et en Afrique, elle est sans doute à l'origine de la forêt amazonienne contemporaine, et constituée de la juxtaposition de centaines de milliers de patrimoines domestiques qui constituent le fondement de l'économie des villages, de l'identité et des territoires d'autant de groupes locaux. Ces patrimoines sont gérés selon des normes, des règles et des pratiques dites « coutumières » définies, efficaces et respectées au niveau local. Cette réalité concrète et quotidienne de la forêt tropicale est la plupart du temps totalement absente du discours international et des normes d'actions qui en découlent.

Ces trois visages de la forêt tropicale sont-ils compatibles ? Les recherches menées par les Sciences sociales montrent qu'ils sont surtout source de conflits : la raison internationale qui met en avant l'arrêt de la déforestation dans la lutte contre le réchauffement climatique peut-elle s'accommoder des logiques des Punan de Bornéo qui ont besoin, chaque année, de défricher une parcelle de forêt pour produire leur riz ? Le gouvernement indonésien se soucie-t-il de protéger les agroforêts à rotin ou à damar des paysans de Sumatra alors qu'il soutient l'exploitation forestière qui rapportera au pays des devises indispensables au développement national, ou l'établissement de centaines de milliers d'hectares de plantations de palmier à huile possédés par des proches du régime ? Au Laos, les populations montagnardes et forestières que le gouvernement déplace de force, laissent vacants de grands espaces forestiers, riches en biodiversité qui attirent trafiquants de toutes sortes.

Que retiendra-t-on ?

Du mythe de l'immense forêt vierge, immuable, impénétrable, à la diabolisation médiatique de l'exploitation forestière ou aux inquiétudes scientifiques sur l'avenir de la biodiversité, les réflexions sur l'espace forestier restent toujours fortement liées aux représentations, aux systèmes de valeur et à l'imaginaire, mais aussi aux enjeux sociaux et politiques portés par les forêts. Depuis la guerre des épices menée au fin fond des forêts des Moluques au 15^e siècle jusqu'aux mécanismes de « déforestation évitée » qui se mettent en place au niveau mondial à grand renfort de dollars, depuis les grands défrichements du Moyen Age jusqu'à la déforestation

tropicale actuelle, l'histoire de la forêt elle-même est autant celle des arbres que celle des hommes, celle du naturel que du culturel. De tous temps, l'accès à la forêt et à ses ressources est resté un enjeu économique, social et politique aussi bien pour les populations locales que pour les Etats et pour tous les acteurs de la scène internationale. Comme l'écrivait F. Verdeaux en 1999, la prise en compte de l'enjeu forestier dans le développement durable passe nécessairement par une explicitation de la dimension humaine et sociale des forêts.

La forêt rurale méditerranéenne. Reconfigurations patrimoniales

L'image de la Méditerranée n'est pas associée à celle de denses étendues forestières. On y voit plutôt des boisements clairsemés, des troncs tortueux et des sous-bois broussailleux parcourus par les chèvres...

Il y a plus de dix mille ans, l'invention de l'agriculture et de l'élevage sur les rives de la Méditerranée orientale, puis sa diffusion progressive dans la partie occidentale du bassin, entraînèrent la transformation profonde des rapports de l'homme à la forêt. La première des grandes civilisations agraires était née, reposant sur la culture de l'orge et du blé, de l'olivier, de l'élevage des moutons et des chèvres. Au cours des millénaires suivants, une très grande diversité de sociétés agraires s'épanouirent autour de la Méditerranée : sociétés d'agriculteurs sédentaires et sociétés pastorales à l'Est et au Sud du bassin.

Les relations de l'homme à la forêt méditerranéenne témoignent, à travers cette très longue histoire agraire, de la diversité des usages, des représentations et des modes d'appropriation de l'arbre et des espaces boisés. Loin de conduire à un processus uniforme de dégradation forestière, les communautés rurales (familles, villages, tribus...) ont progressivement façonné une mosaïque extraordinairement diversifiée de paysages, incorporant les arbres et les espaces boisés dans leurs patrimoines domestiques, leurs savoirs et leurs savoirs-faire. La plus grande partie de la forêt méditerranéenne peut être qualifiée de « rurale » car elle porte, à différents degrés, l'empreinte de ces patrimoines domestiques.

Nous voulons ici retracer à grands traits l'histoire des idées sur la forêt méditerranéenne, les représentations dominantes et les paradigmes à l'origine de nouvelles constructions patrimoniales au cours du XXe siècle, soulignant l'homogénéisation des discours actuels sur la durabilité et les contrastes forts entre le Nord et le Sud du bassin.

L'invention de la forêt méditerranéenne

La représentation d'une forêt spécifique localisée sur les pourtours de la Méditerranée apparaît à la charnière des XIXe et XXe siècles (Chalvet, 2000). Le paradigme fondateur de la Forêt Méditerranéenne s'est construit autour de deux thèmes centraux : 1) l'opposition par rapport aux pratiques forestières « traditionnelles » des paysans et des éleveurs perçues comme anarchiques et irrationnelles ; 2) la quête de reconnaissance d'une spécificité méditerranéenne (milieux, histoire, importance de l'élevage extensif...) au sein de la science forestière développée historiquement en Europe du Nord.

L'idée de Forêt Méditerranéenne a pris corps dans les institutions de la Troisième République au nom de la spécificité de la sylviculture méditerranéenne, de la nécessité d'une gestion rationnelle sur le long terme reposant sur l'intervention publique et la mobilisation des connaissances scientifiques. Cette représentation « moderne » de la forêt et de sa gestion va s'imposer progressivement dans l'ensemble de l'aire méditerranéenne et traverser sur son élan la plus grande partie du XXe siècle.

Sur la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Tunisie, Maroc), c'est l'entreprise coloniale de la France qui va en assurer la promotion et l'expansion à partir de la fin du 19e siècle. Dans les pays du Maghreb, les codes forestiers largement inspirés de la législation française modifièrent radicalement la carte foncière. L'Etat devint propriétaire et gestionnaire de la quasi totalité des boisements (le domaine forestier de l'Etat couvre aujourd'hui plus de 20 millions d'hectares dans les trois pays du Maghreb). Après l'indépendance de ces pays, les administrations forestières nationales prirent le relais et réservèrent à cette vision de la forêt une place tout à fait privilégiée. La prise en main de la gestion forestière par l'Etat était un argument central dans

la perspective de consolidation et d'unification de la nation face aux forces centrifuges qui traversaient un monde rural encore largement structuré sur des bases tribales.

Le paradigme fondateur de la forêt méditerranéenne soutient et légitime des entreprises de construction patrimoniale au niveau national et régional, sous l'égide des gestionnaires publics, ingénieurs forestiers et scientifiques. Ce processus s'accompagne conjointement d'une « déconstruction patrimoniale » de la forêt rurale, alors en grande partie inféodée aux patrimoines domestiques des paysans et des pasteurs dont les pratiques sont systématiquement dénigrées et perçues comme responsables de la « dégradation » de la forêt.

Une nouvelle vision commune à la fin du XXe siècle : la « gestion durable » de la forêt méditerranéenne

Au cours des dernières décennies, s'affirme une nouvelle « vision commune des espaces boisés méditerranéens partagée par un grand nombre de gestionnaires, de scientifiques et d'experts, au niveau international et au niveau des pays. Cette vision se traduit par un discours que l'on pourrait qualifier de paradigmatique, et s'exprime à travers des concepts clefs [...] tels que : usages multiples, participation des acteurs locaux et des populations, intégration des politiques, « territorialisation », déconcentration et décentralisation... » (J. de Montgolfier. 2007, pp 41-42.)

Le changement de représentations a progressivement opéré au cours de la seconde moitié du XXe siècle accompagnant notamment l'émergence de la notion de « gouvernance » en tant que mode de décision publique ne reposant plus sur la réglementation par des normes construites principalement au niveau national, mais fonctionnant au moyen de nouveaux mécanismes censés impliquer l'ensemble des acteurs et des porteurs d'intérêt. Ces mécanismes doivent permettre l'articulation entre différents niveaux de prise de décision, du local au global.

Un double mouvement de « globalisation » et de « localisation » se dessine : mondialisation versus désengagement de l'Etat et décentralisation. Depuis le sommet de la terre en 1992 qui marque l'accélération des modalités d'intervention de la communauté internationale, un intérêt tout particulier est porté aux acteurs locaux, à leurs pratiques, à leurs savoirs et savoirs-faire. Aujourd'hui, la participation des populations locales est devenue un passage obligé de la « gestion forestière durable ». Assisterait-on à la réhabilitation de la forêt rurale et des pratiques paysannes si longtemps décriées ?

Le développement durable encourage de nouvelles formes de constructions patrimoniales de la forêt rurale qui reposent sur la valorisation économique des « spécialités locales » et des « paysages forestiers culturels » perçue comme bénéfiques à l'environnement, à l'économie et aux populations locales. L'incorporation dans l'offre des territoires ruraux de patrimoines connectés au marché permet de dépasser l'opposition classique entre protection et valorisation. C'est désormais la valorisation des spécificités forestières locales, et non la mise sous cloche de milieux remarquables, qui devient le gage de la préservation d'un nouveau type de patrimoine forestier qualifié par des éléments interdépendants de nature et de culture.

En Corse par exemple, l'importance historique, économique, sociale et culturelle de la châtaigneraie a permis de placer cette forêt rurale emblématique au rang de ressource patrimoniale à un niveau plus global. Issu des initiatives locales des villages de l'intérieur, le renouveau de la châtaigneraie symbolise aujourd'hui celui d'une Corse rurale qui refuse de voir la désertification comme une fatalité et qui se revendique un avenir construit sur les ressources humaines et naturelles de ses territoires. L'AOC « farine de châtaigne corse, farina castagnina corsa » obtenue en 2006 vient consacrer vingt cinq années d'efforts de reconstruction identitaire et patrimoniale (Michon et Sorba, 2009).

Le développement durable et le contraste des situations forestières de part et d'autre de la Méditerranée

Nous voulons mettre ici en perspective l'évolution globale des représentations de la forêt avec les situations

forestières concrètes. A ce titre, les deux rives de la Méditerranée constituent un exemple contrasté et riche d'enseignement.

Sur la rive européenne, l'accélération du mouvement d'exode rural et de déprise agricole a quasiment mis un terme à l'exploitation rurale de la forêt après la seconde guerre mondiale. Adieu affouages, glandées, trognes et têtards (anciennes formes de traitement et d'exploitation paysannes des arbres et de la forêt). La forêt méditerranéenne est abandonnée par ses paysans et ses éleveurs et cet abandon en amène un autre, celui des discours sur la dégradation de la forêt menacée par les pratiques rurales. Les inventaires forestiers récents montrent la forte progression des superficies boisées en région méditerranéenne. L'abandon des cultures et la diminution du cheptel, la perte de l'usage des essences feuillues, l'extension des plantations forestières ont favorisé le développement des résineux (pins...) qui envahissent les friches et les anciens parcours. La forêt méditerranéenne « s'enrésine » et s'encombre d'un abondant sous-bois arbustif. En relation avec cette évolution, les superficies incendiées atteignent des niveaux records au début du XXI^e siècle.

À partir des années 1960-1970, la montée des préoccupations environnementales dans des sociétés de plus en plus urbanisées s'accompagne de nouvelles pratiques de nature et de nouvelles formes d'appropriation symbolique des espaces boisés. La forêt méditerranéenne est investie par une diversité d'acteurs porteurs de nouvelles valeurs : cadre naturel apprécié pour un bâti résidentiel, lieu de loisirs et de détente pour un nombre croissant de citoyens...

Sur le rive sud de la Méditerranée, l'espace forestier maghrébin est globalement soumis à une forte pression sociale tout au long du XX^e siècle en relation avec un essor démographique probablement sans précédent. Globalement, les pays du Maghreb abritent aujourd'hui la population rurale la plus nombreuse de leur histoire, en dépit d'une forte mobilité des hommes et d'un exode rural croissant. De nombreuses régions arides et montagneuses connaissent la stagnation des niveaux de vie, l'importance du sous-emploi et de la précarité en milieu rural. Une frange importante de la petite paysannerie, la plus défavorisée, doit continuer de trouver dans l'espace forestier des ressources indispensables (bois de feu, charbonnage, fourrages et pâturage, conversions agricoles...).

L'idée de gestion durable émerge dans des contextes socio-environnementaux très différents de part et d'autre de la Méditerranée.

Sur la rive européenne, les patrimoines ruraux « traditionnels » sont en déshérence ; le paradigme fondateur s'étiolle peu à peu, laissant le champ libre à l'expression de nouvelles constructions patrimoniales de la forêt rurale où les acteurs locaux jouent un rôle clé.

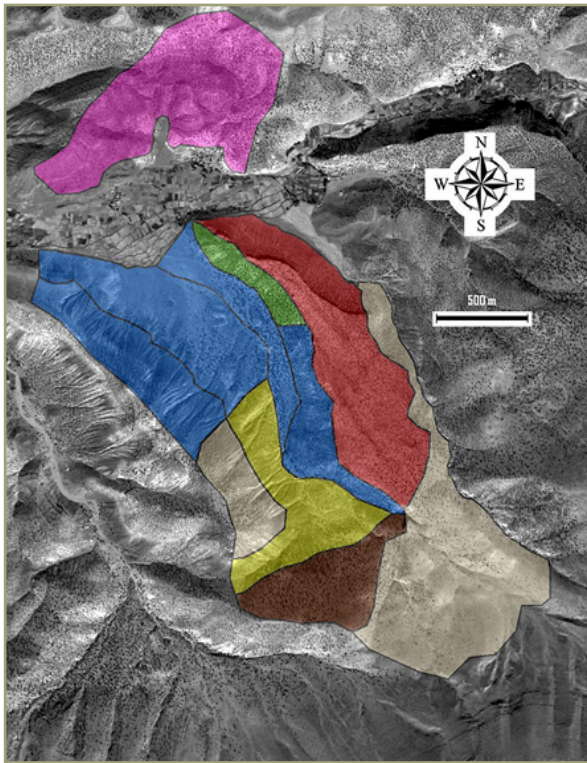
Sur la rive sud, l'opposition entre populations et forestiers se pérennise. Dans de nombreuses régions, la forêt est encore partie intégrante des patrimoines domestiques des familles et des villages qui dépendent encore fortement de ses ressources et mettent en œuvre des modes de gestion originaux et relativement autonomes. Le village d'Ibaqaliun dans le Haut Atlas central marocain en constitue un exemple.

Un exemple de façonnage de la forêt par une communauté rurale : le village d'Ibaqaliun (Haut Atlas central, Maroc)

En développant le concept de forêt domestique, Michon et al. (2007) ont montré qu'il n'existe pas qu'une forme monolithique qui permette d'appréhender la forêt et sa gestion. La forêt rurale est une forme particulière de gestion forestière destinée à répondre à des besoins diversifiés des populations locales qui s'y développent à proximité. C'est un lieu où se rencontrent des modes de vie locaux, une culture et des relations socio-politiques à la fois au sein du groupe local qui l'exploite et avec l'extérieur. C'est « une forêt à vivre... ». Les pratiques d'exploitation et de gestion qui en découlent, d'une part, répondent à des objectifs et des rationalités propres qu'il y a lieu de mieux comprendre, et, d'autre part, ont des impacts sur les composants physiques et physiologiques de la forêt. Les pratiques locales façonnent ainsi la création de milieux forestiers contrastés favorisant un paysage diversifié et une multifonctionnalité des ressources arborées. Cette multifonctionnalité est bien souvent une stratégie d'optimisation de l'utilisation des ressources, guidée par des objectifs socio-

économiques et par la nécessité de répondre à des besoins dont les opportunités de couverture sont bien souvent difficiles à trouver en dehors de la valorisation des ressources locales. Mais elle va aussi plus loin, dans le domaine culturel des rapports Nature-Culture qui se tissent entre les sociétés locales et leur environnement, alliant systèmes de représentation, symbolisme et usages.

En regardant avec un œil averti les paysages forestiers de la haute vallée des Aït Bouguemez, on s'aperçoit que ceux-ci sont formés d'une mosaïque de milieux. Dans le village d'Ibaqaliun par exemple, l'espace forestier est compartimenté en différentes zones que l'on peut individualiser physionomiquement et dont on peut retracer l'histoire :



Sur le versant orienté au Sud, à proximité immédiate du village, se trouve l'agdal d'Adazen (en rose). Il est constitué uniquement de genévriers de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), arbres au feuillage non consommé par les animaux, généralement multicaules et produisant des perches de faible diamètre utilisées comme support transversaux aux poutres dans la fabrication des toitures. Aux dires d'un responsable du village, cet espace a été exploité pour la dernière fois il y a 10 ans, pour la construction d'une mosquée. Depuis, aucune coupe n'aurait été réalisée. Il s'agit d'une formation arborée ouverte en relativement bon état en ce qui concerne les arbres. Elle est intensément pâturée.

Sur le versant orienté au Nord du territoire villageois, se trouve la majeure partie de l'espace forestier et de l'espace de parcours.

L'agdal forestier est constitué de quatre compartiments (en bleu) :

- Imla : le plus fort de la pente, jusqu'à la crête limite avec le territoire d'Aït Imi ;
- Oufdis : entre la pente forte et la plaine ;
- Loutta : « la plaine » ;
- Assamer : « le versant ensoleillé » en dessous de la falaise. Ce compartiment est divisé en deux parties, la première (constituée de genévriers) étant réservée à la coupe de bois pour chauffer la mosquée pendant l'hiver ainsi que l'eau des ablutions (en vert), la seconde est constituée principalement de chênes verts.

Cet agdal est ouvert en hiver pour permettre la récolte de bois pour le chauffage des habitations et pour la cuisine, et de fourrage foliaire pour alimenter les animaux. La période d'ouverture peut atteindre plusieurs mois, contrairement aux agdals d'autres villages où cette période est beaucoup plus limitée, car les habitants d'Ibaqaliun ont peu accès à des zones forestières d'usage commun.

L'espèce forestière la plus exploitée pour le fourrage est le chêne vert, car, selon les locaux, « il régénère plus vite que le genévrier ». Afin de laisser repousser le chêne vert de l'agdal, les villageois ne l'exploitent pas en moyenne pendant trois ans. Cela implique un système de coupes par rotations entre les différents compartiments. Les compartiments Oufdis et Imla sont toujours ouverts ensemble afin de procurer une ressource suffisante. Si le compartiment Loutta possède la plus petite surface en chênes verts, il n'est pas certain que la ressource foliaire y soit moindre, car cet espace est constitué de grands chênes ainsi que de

grands genévriers thurifères.

Dans la zone hors agdal, dont l'utilisation des ressources arborées est exclusive du village, l'exploitation se faisait jusqu'à une période récente de manière libre. Cependant, les habitants d'Ibaqaliun ont remarqué une dégradation de la forêt et une perte d'intérêt fourrager de la strate arborée. Face à cette dégradation de l'espace hors agdal, les villageois ont mis en place il y a 9 ans un système de rotation afin de laisser régénérer une zone pendant que l'autre est exploitée. On a donc deux compartiments bénéficiant de ce régime de protection (en rouge). Les zones les plus éloignées ou les moins accessibles ne sont pas incluses dans ce système car « les gens y coupent peu ». Le temps de protection est de 4 ans. Cet espace est donc conduit comme un agdal sur un pas d'exploitation pluriannuel. La zone hors agdal est d'usages libres (en beige et jaune). Cependant un versant entier, constitué de grands genévriers thurifères est réservé exclusivement à l'exploitation des poutres, « car on y trouve encore des gros arbres » (en marron).

Ces formations, d'une part, participent à la diversité écosystémique qui est, avec la diversité génétique (diversité des gènes des différents organismes) et la diversité spécifique (diversité des espèces animales et végétales), un des éléments de la biodiversité, et, d'autre part, représentent de véritables espaces-ressources intégrés ayant des fonctions complémentaires. Dans le cas du village d'Ibaqaliun, comme dans les autres d'ailleurs, le grain des paysages forestiers varie ainsi en relation avec les fonctions que ces derniers assurent au sein de la société locale qui les exploite. Il en résulte une mosaïque d'espaces d'une grande complexité.

La « vision commune » du développement durable est confrontée à des contextes très différents de part et d'autre de la Méditerranée. Le divergence des formes de construction patrimoniale ayant pour objet la forêt rurale le montre. Peut-on généraliser ? Plus le local reste enfermé dans la localité, plus les sociétés paysannes sont ancrées dans leurs traditions, les savoirs et les patrimoines forestiers locaux vivants, plus l'entreprise de patrimonialisation nationale reste à consolider... et moins le local semble susceptible d'être entendu et pris en considération ; inapte à se conformer aux attentes et aux nouvelles exigences de l'extérieur. Faut-il qu'il y ait rupture et désertification des campagnes pour que naissent sur les terroirs en ruine cette aptitude nouvelle aux constructions patrimoniales de la forêt rurale, tournées à la fois vers l'extérieur et le passé ?

Un siècle de sylviculture coloniale 1860-1960

Pendant plus d'un siècle, les forêts tropicales et équatoriales ont été gérées par des administrations coloniales qui ont imposé aux populations locales de nouvelles règles d'exploitation qui se sont substituées, plus ou moins efficacement, aux modes d'exploitation traditionnelles des forêts que les colons jugeaient systématiquement destructeurs et irrationnels (voir chapitre « Paysans de la forêt au Vietnam 1945-1962 »).

Dresser le bilan de la gestion forestière coloniale est une opération difficile pour l'historien. Différents points de vue s'affrontent, à la vision d'une colonisation essentiellement prédatrice, des auteurs, comme Richard Grove, opposent l'existence d'authentiques préoccupations environnementales durant la période coloniale (sur ce débat historiographique voir F. Thomas, 2009). Le présent propos éclaire ce débat grâce à un dépouillement complet des archives des services forestiers coloniaux en Indochine.

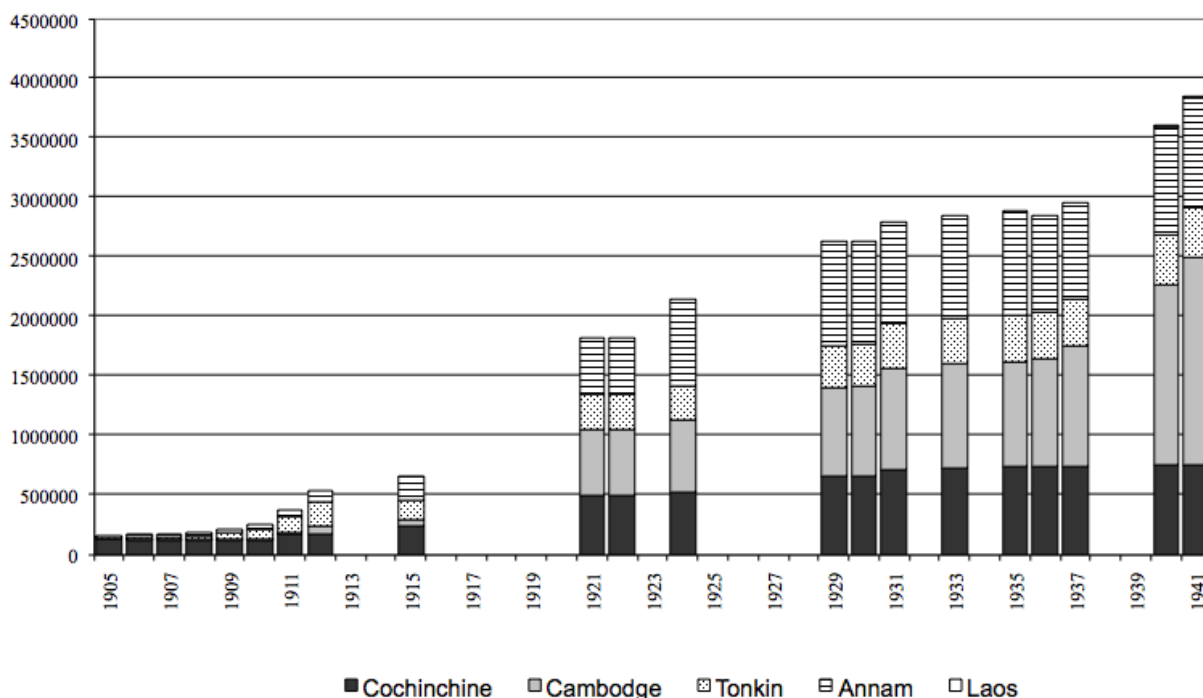
L'organisation coloniale du domaine forestier

L'une des particularités des forêts coloniales par rapport aux métropoles est l'absence de forêts privées ou de forêts communales. Au nom du principe que toute terre non occupée de façon permanente est considérée vacante, les administrations coloniales se sont taillées d'immenses domaines forestiers dans tous les espaces parcourus par des systèmes agraires forestiers non permanents par définition puisque basés sur des rotations culture/jachères. Ainsi toutes les forêts, ou presque, furent versées aux Domaines forestiers des colonies. Ces Domaines étaient généralement divisés en deux grandes catégories :

- Le domaine réservé (ou classé) représentait l'ensemble des forêts mises en réserve. Dans ces réserves les coupes devaient être méthodiques, c'est à dire que des rotations de coupes sur 15, 20 ou 30 ans devait être respecté par les exploitants de telle sorte que la forêt se reconstitue entre le passage de deux coupes.
- Le domaine protégé englobait le reste du domaine forestier et était le lieu des coupes dites libres, c'est-à-dire dans assiette de coupe imposée par les services forestiers aux exploitants et par conséquent extrêmement destructrices.

En fait, entre la constitution du domaine réservé pour atteindre un mode d'exploitation « durable » et l'épuisement des forêts par les coupes libres, une sorte de course contre la montre s'est engagée entre les exploitants exploitant sans limite le domaine dit protégé pour répondre à la demande coloniale et les services forestiers s'efforçant d'imposer les règles de la sylviculture européenne.

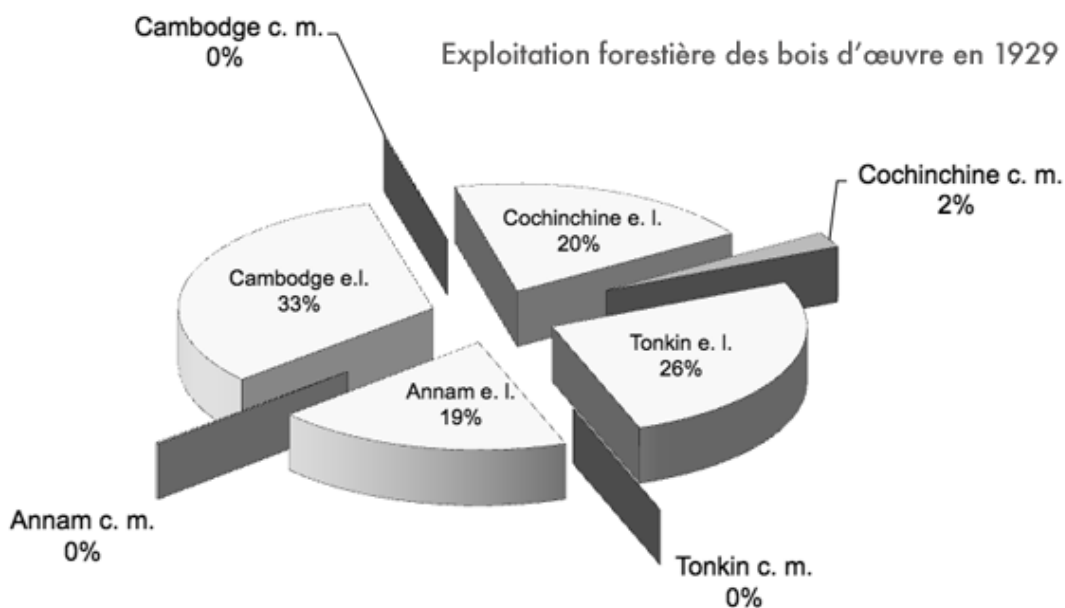
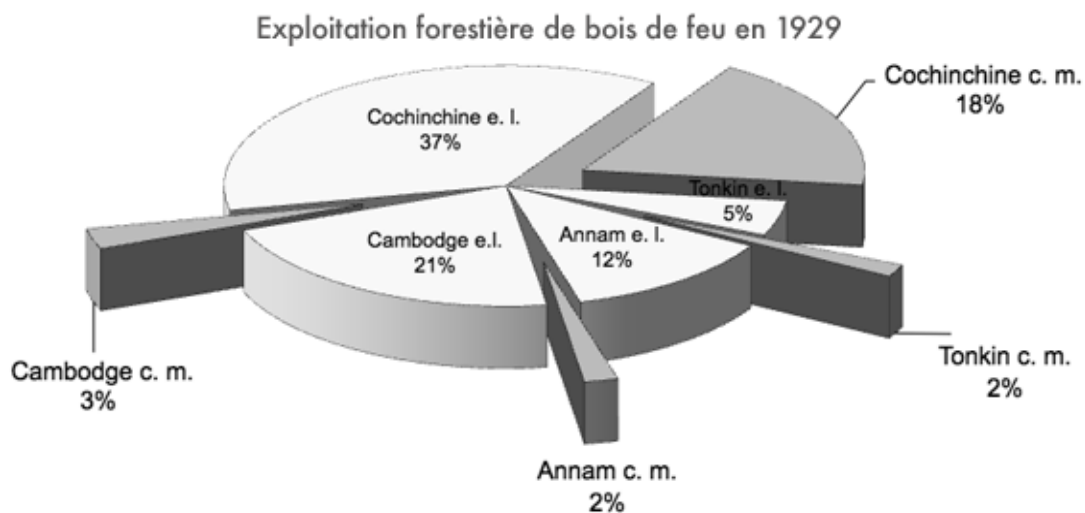
Multiplication des surfaces mises en reserves en Indochine en ha (F. Thomas, 2003)



Colonisation et développement durable

Malgré la forte augmentation du nombre de réserves (voir carte à droite et schémas ci-dessous), cette course contre la montre va être perdue par les services forestiers coloniaux car une forte contrainte pesait sur eux : la constitution du domaine réservé ne devait en aucune circonstance gêner l'exploitation. L'examen approfondi des archives (notamment les procès verbaux de mise en réserve) révèlent que ce principe a conduit les forestiers à ne classer en réserve que les massifs dont l'exploitation libre avait totalement épuisé les peuplements. De l'aveu même des forestiers coloniaux, il était donc impossible dans ces conditions que l'exploitation méthodique remplace un jour les coupes destructrices. Le calcul de la part des coupes méthodiques par rapport à l'exploitation totale est en fait la donnée la plus importante que les historiens devraient s'efforcer de produire pour vraiment faire le bilan des politiques forestières coloniales. En ce qui concerne le cas de l'Indochine (colonie française où l'action des services forestiers a été la plus longue et sans doute la plus efficace par rapport aux autres colonies françaises) le taux de l'exploitation méthodique est extrêmement faible. Entre 1924 et 1941 seulement 3 % des bois de d'œuvre ont été exploités en coupe méthodique et 12 % des bois de feu, et encore faut-il ajouter que ces deux sont calculés à partir des statistiques officielles et qu'elles ne prennent pas en compte les quantités de bois exploitées sans permis ce qui d'après nos estimations diviserait par deux ces taux déjà extrêmement faibles.

Part des quantités de bois exploité méthodiquement en Indochine en 1929 (F. Thomas, 2003)



Un demi siècle avant le rapport Bruntland (qui en 1987 jeta les grands principes du développement durable), l'expérience des forestiers coloniaux montre finalement bien comment le développement durable ne peut atteindre ses objectifs si par développement durable on entend la subordination de la conservation des ressources naturelles aux impératifs de production. La gouvernance contemporaine de la biodiversité — dont nous n'avons pu mentionner ici que quelques points communs avec la foresterie coloniale — semble malheureusement ne pas connaître ses leçons de l'histoire.

Auteurs :

Geneviève Michon - Bernard Moizo (Les réponses des sciences de l'Homme et de la société)

Laurent Auclair - Didier Genin (La forêt rurale méditerranéenne)

Frédéric Thomas (Un siècle de sylviculture coloniale 1860-1960)